

## SÉANCE LUNDI 07 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 07 février 2011 à 19:30 heures. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis sont présents.

2011-02-01  
Ordre du  
jour

### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

2011-02-02  
Procès-verbaux

### PROCÈS-VERBAUX- DU 10 JANVIER ET DU 27 JANVIER 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 10 janvier 2011 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2011 soient adoptés.

2011-02-03  
Liste des chèques

### LISTE DES CHÈQUES ÉMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2011

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la liste des chèques émis pour le mois de janvier 2011 soit adoptée.

### CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer les paiements des comptes de la résolution 2011-02-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, dir.-général

2011-02-04

### AVIS DE MOTION-RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à la majorité de rejeter le projet de rémunération des élus présenté par le conseiller Jean Lamontagne suite à l'avis de motion #2011-01-04.

Note : Monsieur Jean Lamontagne signifie sa dissidence.

2011-02-05

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2011

Le conseiller Yves Germain dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté un règlement sur la rémunération des élus lors d'une séance du conseil.  
Le projet de règlement comporte les éléments suivants :

- A) La rémunération proposé du maire est de 9 000,\$ et comprend une somme de 3 000,\$ à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à ses fonctions et celle des conseillers est de 3 000,\$ et comprend une somme de 1 000,\$ à titre d'une partie des dépenses inhérentes à leurs fonctions.
- B) Conformément à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, aux rémunérations proposées s'ajoutent une allocation de dépenses d'un montant égale à la moitié de ces rémunérations.
- C) Les rémunérations proposées à l'article 1 et l'allocation des dépenses y afférentes mentionnées aux paragraphes « A et C » prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- D) Lorsqu'il est nommé par résolution du conseil pour siéger en tant que représentant de la Municipalité sur un comité, tout élu a droit à une rémunération additionnelle de base de 26.75 \$ pour chacune des rencontres auxquelles il est présent et une allocation de dépenses de 13.25\$ et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2011-02-06

**CESSION CHEMIN MUNICIPAL – BRUNET & MICHAUDVILLE INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution #2008-12-14 pour la fermeture du chemin municipal adjacent au chemin du rand 5;

**CONSIDÉRANT QU'** une opération cadastrale a été réalisée pour les lots 41-42-43 du rang 5, canton Boyer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité de céder, pour une somme de 50\$, les lots 41-42-43 du rang 5, canton Boyer et sans garantie à Brunet & Michaudville Inc. et que la mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur général Richard Gagnon soient mandatés pour signer des documents relatifs à cette cession.

**CLAUSE SPÉCIALE**

Cette cession annule et remplace l'acte de donation, entre les mêmes parties, reçu devant Me Yves Roch Léonard, notaire, le 29 avril 2009, sous le numéro 30.007 de ses minutes.

2011-02-07

**DEMANDE DE SUBVENTION SYLVAIN PAGÉ – CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité de demander au député Sylvain Pagé une subvention de 25 000,\$ concernant le réseau routier pour l'année 2011.

2011-02-08

**PROJET FONDATION HYDRO QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le Projet Fondation d'Hydro Québec pour l'environnement tel que préparé par le directeur-général.

2011-02-09

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉLÉGATION DE POUVOIR NO : 2010-08 – ARTICLE 3B – 25 000.\$**

La conseillère Monique Marcheterre dépose un avis de motion à l'effet qu'elle déposera un amendement au règlement #2010-08 pour modifier à l'article 3B la somme de 25 000.\$.

2011-02-10

**DEMANDE À TRANSPORT MONT-LAURIER : ÉTUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN TAXIBUS DANS LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à Transport Région Mont-Laurier de procéder à une étude pour l'implantation d'un taxibus dans la Rouge visant à augmenter la fréquentation du transport collectif intermunicipal en autant que Transport Région Mont-Laurier n'est pas à défrayer seul le montant de l'étude.

2011-02-11

**INTÉGRATION D'UNE PARTIE DE L'AIRE PROTÉGÉE AQUATIQUE DANS LA VALLÉE-DE-LA-HAUTE-ROUGE AU PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT : APPUI**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité d'appuyer l'initiative de la Municipalité de L'Ascension dans le projet d'intégration d'une partie de l'aire protégée aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge au parc national du Mont-Tremblant.

2011-02-12

**DEMANDE D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE POUR UNE REQUÊTE AU MTQ – DÉPLACEMENT D'UN PANNEAU SUR LA ROUTE 117**

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'appui de la municipalité de La Conception dans sa demande d'appui aux municipalités de la Vallée de la Rouge pour une requête au MTQ – Déplacement d'un panneau sur la route 117 (Bienvenue dans la Vallée de la Rouge).

- 2011-02-13 **RÈGLEMENT #25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE CENT QUATRE-VINTG DEUX MILLE DOLLARS (482 000.00\$) POUR L'ACHAT D'UN COMPACTEUR NEUF ET RÈGLEMENT #26 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE CENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (145 000.00\$) POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'UN TERRAIN**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité d'adopter les règlements # 25 décrétant un emprunt de quatre cent quatre-vingt deux mille dollars (482 000.00\$) pour l'achat d'un compacteur neuf et le règlement #26 décrétant un emprunt de cent quarante-cinq mille dollars (145 000.00\$) pour l'achat d'équipements et d'un terrain.
- 2011-02-14 **RÉMUNÉRATION – COMITÉ DE SERVICES ET DE SÉLECTION**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité de rémunérer au taux de 15.00\$ / l'heure Monsieur Pierre Painchaud qui siège sur le Comité de Services et de Sélection.
- 2011-02-15 **PLAISIRS D'HIVER**
- Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité d'accorder une somme de 200.00\$ pour la journée Plaisirs d'hiver le 26 février 2011.
- 2011-02-16 **AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE**
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Rivière-Rouge dans ses démarches relatives à l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique.
- 2011-02-17 **ENTENTE CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS**
- Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay signe avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge une *ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS* et que la mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur général Richard Gagnon soient mandatés pour signer les documents nécessaires.
- 2011-02-18 **FONDATION CHDL-CRHV**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay achète 2 billets pour le souper bénéfice de la Fondation CHDL/CRHV samedi le 7 mai 2011.
- 2011-02-19 **VIN DU CENTENAIRE – LAC-SAGUAY**
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay avance les fonds nécessaires pour l'achat de 25 caisses de 12 bouteilles pour souligner le Centenaire de Lac-Saguay.

2011-02-20

**DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT AU PÔLE DE LA HAUTE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Saguay désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'enjeu de villégiature et de récréotourisme, à l'orientation 7.2.1.1 du Plan « Développer des pôles récréotouristiques de qualité » l'objectif 2 ne mentionne aucunement le pôle touristique de la Haute-Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** le pôle de la Haute-Rouge est maintenant reconnu comme pôle dans le cadre du Plan de développement touristique d'Antoine-Labelle, fait en collaboration avec plusieurs intervenants du milieu touristique, le CLD d'Antoine-Labelle et l'Agence de développement touristique des Hautes-Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pôle est composé des 5 municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nominique et Rivière-Rouge) et que son principal attrait et point rassembleur est la rivière Rouge, dont une partie a été déclarée aire protégée aquatique projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** le pôle de la Haute-Rouge se veut récréotouristique et culturel, qu'il comporte une grande superficie de terres du domaine public, qu'il peut être complémentaire aux autres pôles récréotouristiques (les réservoirs Baskatong, Kiamika et Poissons Blanc) et n'entre pas en compétition avec ceux-ci, même que le réseautage aux 3 autres pôles n'en serait que bénéfique, puisque le pôle de la Haute-Rouge est situé le plus près du bassin touristique qu'est la région métropolitaine et le pôle de développement international du Mont-Tremblant et que ce pôle comporte un aéroport international;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités composant le pôle de la Haute-Rouge en reconnaissent la priorité, que ces dernières ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRNTL est l'entité régionale privilégiée auprès du MRNF, pour faire valoir la volonté du milieu, à développer ce pôle à l'aide d'une forêt de proximité sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du PRDIRT, pour un période de 5 ans, une entente de sa mise en œuvre devrait se conclure entre la CRÉ et la Direction générale régionale EMM-LLL du MRNF, nous trouvons donc essentiel que le pôle de la Haute-Rouge soit intégré au plan d'action du PRDIRT pour en favoriser son développement;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de demander à la CRNTL que soit intégré dans le PRDIRT, le pôle de la Haute-Rouge;

2011-02-21

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU PÔLE DE LA HAUTE-ROUGE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est l'entité ultime qui peut décréter des pôles récréotouristiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** une fois décrétés par la MRC, les pôles reconnus peuvent être intégrés aux divers plans d'action et aides financières de divers organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** le pôle de la Haute-Rouge est maintenant reconnu comme pôle dans le cadre du plan de développement touristique d'Antoine-Labelle, fait en collaboration avec plusieurs intervenants du milieu touristique, le CLD d'Antoine-Labelle et l'Agence de développement touristique des Hautes-Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pôle est composé des 5 municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nominique et Rivière-Rouge) et que son principal attrait et point rassembleur est la rivière Rouge, dont une partie a été déclarée aire protégée aquatique projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** le pôle de la Haute-Rouge se veut récréotouristique et culturel, qu'il peut être complémentaire aux autres pôles récréotouristiques de la MRC d'Antoine-Labelle (les réservoirs Baskatong, Kiamika et Poissons Blanc) et n'entre pas en compétition avec ceux-ci, même que le réseautage aux 3 autres pôles n'en serait que bénéfique, puisque le pôle de la Haute-Rouge est situé le plus près du bassin touristique qu'est la région métropolitaine et le pôle de développement international du Mont-Tremblant et que ce pôle comporte un aéroport international;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités composant le pôle de la Haute-Rouge en reconnaissent la priorité, que ces dernières ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé en mandatant l'organisme Plein-Air Haute-Rouge, responsable du dossier de forêt de proximité sur leurs territoires;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'Antoine-Labelle que soit décrété le pôle de la Haute-Rouge, comme étant un pôle récréotouristique et culturel de la MRC.

2011-02-22

**DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT D'UNE ORIENTATION RELIÉE À LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR LE BASSIN-VERSANT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Saguay désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau est une richesse naturelle importante dans les Laurentides, qu'elle est utilisée à plusieurs usages, qu'elle se doit d'être d'une qualité exemplaire pour la consommation et de bonne qualité pour bien des usages, entre autre pour des fins récréotouristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, par l'entremise du rapport Coulombe, de sa Politique nationale de l'eau et de la Loi 27 affirmant le caractère collectif des ressources en eaux et visant à renforcer leur protection, mentionne l'importance de cette ressource en ayant une approche par bassin-versant;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le Plan d'action 2007-2012 de la CRNTL, il est mentionné à l'enjeu #2 de celui-ci, de recommander d'entreprendre des démarches afin d'inclure la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant dans le domaine d'intervention de la CRNTL;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de demander à la CRNTL que soit intégrée dans le PRDIRT, une orientation reliée à la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant et que des actions découlent de cette orientation, entre autre, une approche intégrée de l'eau par bassin-versant dans le Plan régional de développement forestier de la planification des unités d'aménagement forestier;

2011-02-23

**DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT D'UNE ORIENTATION RELIÉE AU CONCEPT DE FORÊT DE PROXIMITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Saguay désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'énoncé de vision, le PRDIRT préconise la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire public qui permet de générer une prospérité économique et sociale, prioritairement au bénéfice des populations locales, que le plan veut favoriser une harmonisation accrue des usages entre des activités et des valeurs apparemment divergentes, en intégrant en amont du processus de planifications, les diverses préoccupations;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la dimension sociale du PRDIRT, le plan préconise une planification dont un des objectifs fondamentaux réside dans la création de richesse collective au bénéfice des communautés locales et que le lieu de décision et les priorités d'action doivent se rapprocher des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le PRDIRT permet d'établir et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire, sans s'y limiter, à partir d'enjeu territoriaux et exprimée en terme d'orientations, d'objectifs et de priorités d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** le PRDIRT l'objectif prioritaire pour le milieu forestier habité est de poursuivre la mise en valeur des ressources dans le cadre d'une gestion intégrée afin de préserver le milieu naturel et de convenir de nouveaux modes de gestion intégrée prônant des mesures d'harmonisation des usages;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept de forêt de proximité cadre avec plusieurs enjeux, orientations et objectifs du PRDIRT;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Saguay souhaite que la forêt publique serve à l'occupation et au développement local. Qu'un territoire forestier, c'est beaucoup plus que du bois, mais une multitude de ressources et de services à mettre en valeur. Que désormais, il ne s'agit plus de développer une ressource unique, mais qu'il s'agit d'optimiser la mise en valeur de toutes les potentialités reliées à un territoire forestier. Que la fréquentation marquée des territoires forestiers habités par des classes de population non forestière, nous oblige à mettre de l'avant une gestion adaptée aux nouvelles aspirations de cette population, sinon l'acceptabilité sociale des interventions pratiquées en forêt va continuer de poser problème dans les années à venir. Que de reconnaître la multifonctionnalité du territoire forestier, c'est accepter de prendre en compte les multiples fonctions rattachées à une forêt. Que pour satisfaire au principe de multifonctionnalité, il est essentiel d'adapter le mode de gestion préconisé au sein de la forêt publique à proximité des communautés habitées. Que la forêt de proximité est l'outil idéal des communautés locales afin de relever les défis présents et futurs de la gestion intégrée de la forêt publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi 57, d'où découle le concept de proximité, est une réforme majeure de la gestion de la forêt publique. Que cette loi sera l'assise, pour les années futures, de l'aménagement durable des forêts du Québec. Que la situation précaire de l'industrie forestière, nous oblige à être innovateur dans la gestion de la forêt et à agir rapidement. Que la forêt de proximité est un nouvel outil de développement pour les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nominique et Rivière-Rouge) ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé. Que d'autres communautés forestières des Laurentides ont également manifesté leur volonté d'établir sur leur territoire une forêt de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRNTL est l'entité régionale privilégiée auprès du MRNF, pour faire valoir la volonté de plusieurs communautés Laurentiennes, à développer une forêt de proximité sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du PRDIRT, pour une période de 5 ans, une entente de sa mise en œuvre devrait se conclure entre la CRÉ et la Direction générale régionale EMM-LLL du MRNF, nous trouvons donc essentiel que le concept de forêt de proximité soit intégré au plan d'action du PRDIRT, afin que les projets de forêt de proximité puissent être priorisés et créés sur le territoire des Laurentides dans les prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de demander à la CRNTL que soit développé dans le PRDIRT, le concept de forêt de proximité, que ce nouveau concept soit inclus dans le plan d'action du PRDIRT et que la CRNTL s'engage à favoriser la mise en place de forêts de proximité lorsque les communautés locales en démontreront une volonté.

2011-02-24

#### **PERMIS SAQ POUR LE 9 AVRIL 2011 – LANCEMENT DU CENTENAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général Richard Gagnon pour faire la demande d'un permis de servir pour le 9 avril 2011, soirée du lancement des fêtes du Centenaire de Lac-Saguay.

Note : Le conseiller Luc Bélisle arrive pour siéger à 20 :35.

2011-02-25

#### **BANQUE NATIONALE – BILLET À COURT TERME DE 75.000.00\$**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité d'emprunter à la Banque Nationale du Canada la somme de 75,000.00\$ dollars pour rencontrer nos obligations.

2011-02-26

#### **ACTIVITÉ DES MAIRES ET DES MÈRES**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité de participer à l'activité des Maires et des Mères et d'accorder une somme de 500.00\$.

2011-02-27

**ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay garantisse à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de la Rouge après la cession de l'église un local (la sacristie) comme lieu de pastorale et :

Bien que l'église puisse devenir une salle multifonctionnelle elle servira en priorité de lieu de culte tel que les baptêmes, les mariages, les funérailles, les messes et toute autre cérémonie religieuse;

Il pourra y avoir une cloison séparatrice permettant d'isoler le chœur de la nef qui alors servirait de salle de spectacles, salle de réunions, salle d'expositions de toutes espèces;

Le mobilier \* sur place demeurera la propriété de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de la Rouge et si des changements deviennent nécessaires la Fabrique en sera avisée et la municipalité prendra soin d'entreposer les meubles remplacés s'il le faut;

Le chemin de Croix restera là où il est, sur les murs, afin de rappeler pour certains un objet de piété et un objet du patrimoine religieux;

La municipalité s'engage à garder le bâtiment en très bon état et d'y consacrer les sommes nécessaires à son entretien, ses réparations majeures ou toutes autres améliorations;

La municipalité entend bien porter attention à toutes autres suggestions de la part de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de la Rouge.

- Bancs, tables, chemin de Croix, cuisinière électrique, frigidaire et toute autres équipements de la Sacristie.

2011-02-28

**COMMISSION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DES LAURENTIDES**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Luc Bélisle et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay mandate la mairesse Francine Asselin-Bélisle pour signer les documents présentés à la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides dans le cadre de la séance de consultation publique sur le projet de Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire des Laurentides.

La séance est levée par la mairesse à 21:05 heures.

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

---

Richard Gagnon, dir.-général